

VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse
Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement
Yvan Mayeur, Président du CPAS



Plan Logement : la Ville de Bruxelles poursuit ses efforts et assume pleinement ses responsabilités

Le Plan 1000 Logements achevé, la Régie foncière et le CPAS confectionnent un nouveau Plan qui prévoit 842 unités. La charte qualité réactualisée leur confèrera le standard « passif » généralisé

Bruxelles, le lundi 21 octobre 2013

Cet après-midi, **Mohamed Ouriaghli (PS)** et **Yvan Mayeur (PS)**, respectivement Echevin du Logement et Président du CPAS, ont présenté le Plan Logement de la législature. Il sera soumis en fin d'après-midi au Conseil communal de la Ville de Bruxelles. Ce Plan, dans le prolongement du Plan 1000 Logements de la législature 2007-2012 réalisé avec succès, se veut tout aussi ambitieux et entend offrir une réponse concrète, parmi d'autres, au vif besoin de logements de qualité destinés aux citoyens bruxellois. Il importe de préciser que cette entreprise de construction de logements, voués à la location, n'a aucune visée spéculative et que les loyers restent stables dans le temps.

L'ensemble des opérations sera porté par la Régie foncière et le CPAS, deux administrations efficaces. Sur les 842 unités projetées, la première en prendra 607 à sa charge, la deuxième 235. Il s'agira majoritairement de logements dits moyens, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas de plafonds de revenus. Cependant certaines unités verront le jour dans le cadre des contrats de quartier et auront un caractère social. Par ailleurs, ce Plan répondra à des besoins spécifiques en faveur des familles nombreuses, des seniors et des étudiants. Des projets pilotes de création de logements acquisitifs seront également étudiés, et ce, afin de favoriser aussi l'accès à la propriété de ménages bruxellois.

La répartition géographique est la suivante :

- 306 dans le pentagone,
- 107 dans le quartier Nord,
- 97 à Laeken,
- 203 à Neder-Over-Heembeek,
- 107 à Haren,
- 22 à Evere.

Soucieux de ne pas réaliser des économies qui génèreront des coûts pour les habitants et soucieux d'aménager des complexes qui s'intègrent dans le tissu urbain, une charte qualité avait vu le jour en 2007. Du fait de l'évolution des exigences techniques et énergétiques, celle-ci a été actualisée avec la norme « logement passif » comme standard pour toutes les nouvelles constructions, ce qui l'inscrit dans un projet de ville durable.

Le budget estimé pour la création de ces logements est d'approximativement 200 millions d'euro. De nouvelles productions qui viendront enrichir l'important patrimoine

existant et qui permettront aussi de dégager des recettes aptes à compenser l'investissement consenti.

Mohamed Ouriaghli et Yvan Mayeur nous confient : « *si nous pouvons nous montrer fiers des réalisations du Plan 1000 Logements, nous n'entendons pas nous arrêter en si bon chemin parce que les besoins demeurent toujours aussi prégnants de par le boom démographique que connaît notre Ville, notre Région. La qualité des nouveaux projets et leur accessibilité pour nos concitoyens seront des axes majeurs des opérations à mener. Et mes collègues du Collège des Bourgmestre et Echevins, tout aussi conscients des enjeux liés au boom démographique, veilleront à développer les infrastructures collectives nécessaires* ».

Annexe : la charte qualité.

<p>Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/2794135 – 0485/190692 alexandre.vanderlinden@brucity.be</p>	<p>Cabinet du Président Rita Glineur 02/543.60.22 - 0498/588000 RGlineur@cpasbru.irisnet.be</p>
--	--